



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002P00077693		1ere Gachée : 10:23 (1)		Date : 25/08/2026		Zone :	
Quantité : 0.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule :		Chaufeur :	
Client : DALLEFUN		Chantier : ADALLEFUN		Transport :		CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 0.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
ADALLEFUN		BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (		Classe chlorure	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/A-S 52,5 N CE CP2		0		C 25/30		Consistance(7)	
Appellation commerciale : Formule acc dalle fun		Carac. complementaire :		Dmax		S4 (160 à 210 mm) 12.5	
Propriétés spécifiées :		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE		Nom:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:		Signature du client:			
Type et quantité:							
Demandeur:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non